

Rapport moral de l'exercice 2022-2023

Ce rapport moral présente les actions menées par la Demeure Historique au cours de l'exercice qui a débuté le 1^{er} juillet 2022 et s'est clôturé le 30 juin 2023. Il propose également quelques points de mise à jour des actions menées depuis l'ouverture de l'exercice en cours, le 1^{er} juillet 2023 (en italique).

LES FORCES VIVES

Au-delà de la communauté de tous les adhérents qui, par leur fidélité et leur présence aux différents événements organisés par la Demeure Historique, contribuent au dynamisme de la Demeure Historique, le Conseil d'administration, les représentants de la Demeure Historique dans les territoires (délégués et référents) ainsi que l'équipe du siège et les mécènes et partenaires participent à la mise en œuvre concrète des actions de l'association et lui confèrent une visibilité essentielle.

1. La Gouvernance

Le 98^e Congrès de la Demeure Historique a eu lieu le 2 décembre 2022, au 3 Mazarium.

Lors de l'Assemblée générale, le président, Olivier de Lorgeril, a présenté le rapport moral de l'exercice 2021-2022. Gilles Bayon de La Tour, trésorier, a ensuite présenté le rapport financier du même exercice, avant le rapport du commissaire aux comptes, Pascal de Rocquigny. Après un échange avec les adhérents, les résolutions proposées et les candidatures au Conseil d'administration ont été exposées.

492 adhérents ont pris part au vote : 480 par voie numérique et 12 par correspondance. Le rapport moral de l'exercice 2021-2022 a été approuvé (485 voix), de même que le rapport financier (484 voix) et l'affectation du résultat de l'exercice en report à nouveau (486 voix). Quitus a été donné au conseil d'administration pour sa gestion de l'exercice (485 voix). Enfin, le budget prévisionnel et l'augmentation du montant des cotisations (188 €, soit 8 € de plus) et abonnements (62 €, soit 2 € de plus) ont été adoptés (respectivement par 482 et 463 voix).

Deux nouveaux administrateurs ont été élus : Charles Beigbeder et Marguerite de Mézerac et les administrateurs ayant demandé le renouvellement de leur mandat ont été réélus : Irina Boulin-Ghica, Roland de Calonne, Guillaume Garbe, Marc Grouvel, Baudouin Monnoyeur, Cécilia de Montalembert et Virginie Richard.

Entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023, le **Conseil d'administration s'est réuni 3 fois**, les 12 octobre 2022, 18 janvier 2023 et 14 juin 2023. Lors du Conseil d'administration du 18 janvier 2023, le Conseil d'administration a, par vote à bulletin secret, réélu le bureau à l'unanimité.

Il est composé des personnes suivantes : Olivier de Lorgeril, président ; Gilles Bayon de la Tour, vice-président délégué et trésorier ; Patrice Cahart, vice-président ; Sébastien Clerc, vice-président ; Marie de La Ville Baugé, vice-présidente ; Baudouin Monnoyeur, vice-président ; Arnaud Tourtoulou, vice-président et secrétaire général ; Alexandre de Vogüé, vice-président. Le bureau s'est réuni 6 fois au cours de l'exercice.

Henri-François de Breteuil a été nommé membre (et président) d'honneur, il dispose d'une voix consultative au Conseil d'administration.

2. Les délégués et les référents thématiques

Du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, 14 nouveaux délégués (4 femmes et 10 hommes) ont été nommés dont une déléguée régionale (Corse), 7 délégués départementaux et 6 délégués départementaux adjoints ; 12 délégués ont été renouvelés dans leurs fonctions.

Le nombre total de délégués actifs au 30 juin 2023 est de 146 (certains délégués cumulant plusieurs missions). Depuis le dernier exercice, l'Ariège et le Lot ont un délégué ; un poste délégué régional (Aquitaine) et 9 postes de délégués départementaux (Hauts-de-Seine, Val-de-Marne, Seine-Saint-Denis, Loir-et-Cher, Dordogne, Ardennes, Hautes-Alpes, Hérault et Hautes-Pyrénées) restent à pourvoir.

Au cours de l'exercice, 5 référents ont été nommés, ce qui porte le nombre de référents à **77 à fin juin 2023** (certains étant également délégués).

La Demeure Historique compte 14 référents « activités touristiques et économiques » ; 6 référents « éducation artistique et culturelle » ; 9 référents « fiscalité locale » ; 9 référents « parcs et jardins, eau et forêts » ; 6 référents « mécénat et parrainage » ; 9 référents « transition écologique y compris éolien » ; 4 référents « transmission/acquisition » ; 10 référents « travaux » ; 10 référents « financements publics ».

Selon les thématiques, les équipes sont plus ou moins constituées et actives, au regard également de l'actualité et des priorités définies au niveau national.

NB : Des renouvellements de mandat de référents sont prévus au cours de l'exercice 2023-2024. En outre, plusieurs thématiques n'étant pas représentées dans certaines régions, les effectifs devraient augmenter en particulier en « fiscalité locale », « transition écologique » et « éducation artistique et culturelle », compte tenu des enjeux.

Par leur engagement, les délégués accompagnés des référents sont les chevilles ouvrières de l'animation de la vie régionale. Leur mobilisation sans faille pour faire connaître et reconnaître la Demeure Historique tant auprès des adhérents (et prospects) que des interlocuteurs publics locaux, constitue une force majeure de notre association. Les liens qu'ils maintiennent entre les territoires et les actions nationales contribuent de façon efficace et significative au développement et à la reconnaissance croissante de la Demeure Historique. Pour tout cela, qu'ils soient tous ici chaleureusement remerciés.

NB : le dossier de la revue Demeure Historique de décembre 2023 sera consacré à l'ensemble de ces acteurs essentiels à la vie régionale de l'association.

3. L'équipe du siège

Pendant toute la durée de l'exercice (1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023), la Demeure Historique comptait **9,5 équivalents temps plein, auxquels s'ajoutent 3 apprentis**.

Au 9 octobre 2022, l'équipe s'articule en 4 services, sous l'autorité de la déléguée générale, Armelle Verjat :

- **Gestion administrative et financière** : Isabelle Génieux, Jessica Altmeyer (en CDD) et Farah N'Diaye ;
- **Service juridique et technique** : Alexandra Proust, Marie-Antoinette Guérard et Lydie Dhée ;
- **Vie régionale, réseau et communication** : Emma Tasoghi, Nicolas Jeanneau, Axelle d'Oustrac Hommell (chargée de mission) et Enola Albert (en CDD) ;
- **Revue** : Marguerite Natter
- **100 ans** : Florence Trubert

Sollicitée quotidiennement par les adhérents et mobilisée parfois dans l'urgence sur les dossiers de fond, l'équipe travaille en lien avec les administrateurs, les délégués et référents ou les partenaires et fait preuve d'une forte implication et d'un grand sens de l'adaptation, remplissant l'ensemble de ses missions avec dynamisme et professionnalisme. Le Conseil d'administration tient à remercier chacune et chacun pour le travail accompli.

4. Nos mécènes

En plus de ces ressources humaines, les engagements financiers pluriannuels de plusieurs mécènes permettent à la Demeure Historique d'accomplir encore mieux ses missions en ayant une visibilité sur le long terme. Un grand merci à eux pour leur soutien significatif et bienveillant.

Ainsi, la Demeure Historique continue à compter sur le soutien de plusieurs mécènes :

- les Champagnes Taittinger : mécène « 3 Tours » depuis novembre 2020 ;
- le courtier en assurances Signature Assurances : mécène « 2 Tours » depuis février 2020, puis mécène « 3 Tours » depuis novembre 2022 ;
- le cabinet d'avocat Kurzaj & Modicom : mécène « 1 Tour » depuis avril 2021.

Au cours de l'exercice, un nouveau mécène institutionnel « 1 Tour » s'est engagé à ses côtés (depuis novembre 2022) : le groupe immobilier Mercure. La Demeure Historique a par ailleurs sollicité le soutien de mécènes dans la perspective de son centenaire ; plusieurs entreprises ont répondu favorablement.

LES ACTIONS DE LA DEMEURE HISTORIQUE

Depuis 2021, les actions de la Demeure Historique s'articulent autour de 5 axes stratégiques définis à partir d'un grand questionnaire réalisé auprès de l'ensemble des adhérents. Ils sont ici regroupés en 3 grands thèmes : Former, informer et professionnaliser les adhérents ; Représenter et incarner la cause des monuments historiques habités ; Accompagner et anticiper.

I. FORMER, INFORMER ET PROFESSIONNALISER LES ADHERENTS

FORMER, INFORMER ET PROFESSIONNALISER LES ADHERENTS AU NIVEAU NATIONAL

→ Une expertise pour tous : site Internet, actualités et formations

Site Internet

Après un an et demi de travail, le nouveau site Internet de la Demeure Historique a été mis en ligne le 6 décembre 2022. Il propose plus de contenus et de nouvelles fonctionnalités : pages par délégations régionales, carte interactive *Passeport des Demeures Historiques*[®], intégration des collectes (précédemment regroupés sur www.mecenatmh.fr), compatibilité avec différentes tailles d'écran, etc. La connexion au site en tant qu'adhérent permet d'accéder à plus de contenus dédiés.

Lettres et points d'actualités

La lettre d'actualités est envoyée chaque début de mois (sauf en août). Elle reprend de manière synthétique toutes les actualités liées à la gestion du patrimoine historique privé en particulier celles mises en ligne sur le site Internet de la Demeure Historique. Son taux de lecture continue d'augmenter, conservant ainsi un très bon niveau avec une moyenne de 70 %. Le nombre de destinataires s'accroît lui aussi avec 4 900 destinataires (adhérents, abonnés de la revue, et autres personnes intéressées). Il est rappelé que tout le monde peut demander à recevoir cette lettre, via le site Internet.

Sur l'exercice, 2 lettres d'actualités spécifiques ont été envoyées à certains adhérents :

- l'une dédiée aux Acteurs touristiques et économiques ;
- l'autre à destination du groupe *Jeunes et Nouveaux Repreneurs*. Première du genre, elle a eu un bon taux de lecture (73 %).

NB : un message du président Olivier de Lorgeril « fiscalité locale et zones d'énergies renouvelables » a été adressé à tous les adhérents début juillet 2023 pour les informer des actions en cours en matière de fiscalité et d'éolien.

En complément des journées de formation, la Demeure Historique a rendu pérenne l'organisation de « points d'actualité » dispensés sous la forme de visioconférences d'une à deux heures, ouvertes à tous ou réservées aux adhérents de l'association selon le degré de technicité de l'information délivrée.

Des points d'actualités ont ainsi été organisés en vue de présenter le nouveau site Internet de la Demeure Historique ou les partenariats mis en œuvre avec la Fédération Française des Véhicules d'Époque et avec la *Nuit des châteaux*.

L'un d'eux, animé par Alexis Bussac, avocat (Cabinet Francis Lefebvre), a permis à plus de 100 propriétaires-gestionnaires d'être informés et de poser leurs questions sur les déclarations d'occupation des locaux affectés à l'habitation.

Enfin, comme chaque année depuis 2021, un « point d'actualités » a été consacré à la présentation du réseau *Audacieux du Patrimoine*. Il est accessible sur le site Internet de la Demeure Historique, et peut être visionné par les adhérents.

NB : plus de 150 adhérents ont également assisté à la présentation du Guide « Transition énergétique dans les monuments historiques – Les solutions de chauffage » (visioconférence en ligne pour les adhérents de la Demeure Historique sur la page « Documents Techniques » du site Internet). Aussi, et dans le cadre du partenariat de la Demeure Historique avec HeriTech, un point d'actualité a été organisé sur le thème « Patrimoine et nouvelles technologies : panorama des potentiels et cas concrets ».

Formations

Entre octobre 2022 et juin 2023, la Demeure Historique a organisé en présentiel 6 formations, en lien avec la gestion d'un monument ou jardin historique privé.

Elle a ainsi proposé une demi-journée de formation sur la protection des abords des monuments historiques et diverses formations d'une journée sur les notions clefs relatives à la gestion d'un monument ou jardin historique à destination des nouveaux adhérents et repreneurs, sur le régime fiscal de l'impôt sur le revenu propre aux monuments historiques privés (une seconde session a été proposée en visioconférence), sur le dispositif du mécénat affecté aux travaux sur monuments historiques privés, sur l'indivision et la SCI en tant que structures de gestion et de transmission d'un monument historique privé.

L'ensemble des formations organisées par la Demeure Historique a rassemblé 154 stagiaires, qui ont pu bénéficier de l'expertise de 9 intervenants différents, essentiellement de l'équipe de la Demeure Historique accompagnée d'autres experts de la thématique abordée, extérieurs à l'association.

NB : une nouvelle session de Dynamique MH s'est tenue en octobre 2023.

→ Des supports dédiés : revue et documents techniques

Revue

Pour l'exercice 2022-2023, les éditoriaux de la revue, consacrés à des sujets d'actualité, ont principalement été axés sur la question écologique.

- « Pour préserver un patrimoine durable » (septembre 2022)
- « 2023, une année de défis pour le patrimoine » (décembre 2022)
- « Monuments historiques et biodiversité, un même combat ! » (mars 2023)
- « L'or bleu de nos jardins coulera-t-il encore demain ? » (*Côté Jardins*, mai 2023)
- « Financement des monuments historiques privés : *ex unitate vires* » (juin 2023)

Les dossiers des numéros trimestriels ont abordé les thèmes suivants : « Que la lumière soit ! Mise en valeur et sécurité » (n°226 – septembre 2022) ; « Mise à disposition du monument, le bon accord » (n°227 – décembre 2022, disponible en ligne) ; « Electrochoc au château » (n°228 – mars 2023) ; « Les musiques du jardin, dialogues enchantés » (*Côté Jardins* N°18 – mai 2023). « Tourisme de bien-être, la réponse des monuments historiques » (n°229 – juin 2023).

Parallèlement au colloque organisé en octobre 2022, un numéro spécial *Transmission, les clés de la pérennité*, a été publié en septembre 2022, compilant un ensemble d'articles précédemment publiés, complétés de points de mise à jour et agencés pour présenter les différentes facettes de la transmission des monuments historiques.

La rubrique « Vie de l'association » se développe progressivement et se décline en plusieurs sous-parties publiables en fonction du chemin de fer : « Ils ont rejoint la Demeure Historique » :

reportage ou portrait témoignant de l'intérêt ou des raisons d'une adhésion à l'association *puis « Initiatives locales » mettant en avant les actions des délégués et référents sur les territoires et « La page des Audacieux », 2 sous-rubriques lancées au début de l'exercice 2023-2024.*

Document techniques

Comme chaque année, le Guide fiscal a été actualisé en collaboration avec le Cabinet Francis Lefebvre. Il a été adressé à l'ensemble des adhérents en avril 2023.

Afin d'aider ses adhérents dans leur combat pour la préservation des abords de leurs monuments et des paysages, la Demeure Historique leur met à disposition un Guide éolien depuis 2013. La 7^{ème} version du guide, actualisée par Patrice Cahart, vice-président, a été mise en ligne en avril 2023.

Par ailleurs, afin d'accompagner ses adhérents à remplir leur nouvelle obligation d'occupation des immeubles à usage d'habitation, la Demeure Historique a élaboré en collaboration avec le cabinet Francis Lefebvre une foire aux questions traitant des aspects spécifiques aux monuments à caractère historique, compte tenu en particulier de ses différentes affectations. Ce document a été présenté à l'occasion d'un point d'actualité et a été mis à jour en fonction des informations complémentaires recueillies auprès de Bercy.

NB : En juillet 2023, le Guide « Transition énergétique dans les monuments historiques – Les solutions de chauffage » qui couvre les différents enjeux (patrimoniaux, techniques, etc.) d'un projet de remplacement ou de mise en place d'un système de chauffage a été publié, après plusieurs mois de travail.

→ 2 réseaux thématiques : *Audacieux du Patrimoine* et *Jeunes et Nouveaux Repreneurs*.

Jeunes et Nouveaux Repreneurs

Créé en 2016 pour accompagner la transmission et dans un but de partage d'expériences, le groupe *Jeunes et Nouveaux Repreneurs* rassemble les adhérents de la Demeure Historique **qui ont moins de 45 ans et/ou ont un projet de reprise imminente ou récente à plus ou moins 10 ans**. Ses actions sont coordonnées par le délégué national, Sébastien Clerc.

Les réunions du groupe *Jeunes et Nouveaux Repreneurs* se sont poursuivies au cours de l'exercice avec comme objectif de présenter des **outils techniques et pratiques**, de partager des idées novatrices, et d'échanger en abordant à chaque réunion un sujet spécifique aux monuments historiques privés.

Le 6 septembre 2022, une réunion consacrée à **l'ouverture au public** s'est tenue avec les interventions des entreprises Wivisites et La Fabrique Ludique. Le 16 février 2023, une réunion de présentation du **prix du Jeune Repreneur** (Fondation Mérimée) a été organisée, en présence de ses mécènes et de la lauréate 2022.

Des échanges se poursuivent également sur le groupe WhatsApp dédié et 5 Jeunes et Nouveaux Repreneurs ont témoigné dans la revue, dans le cadre d'une rubrique qui leur est dédiée. Enfin, des rapprochements avec d'autres structures comprenant également un groupe de jeunes repreneurs (Propriété privée rurale ou Fransylva) sont envisagés.

NB : La France accueillera la réunion 2024 du groupe NextGen de l'Association européenne des demeures historiques.

Le réseau Audacieux du Patrimoine

Laboratoire d'idées, le réseau *Audacieux du Patrimoine* rassemble des propriétaires-gestionnaires de monuments développant des activités touristiques et économiques dans un but d'autonomie financière. Signataires du Pacte des Audacieux en phase avec les enjeux sociétaux actuels, les membres du réseau échangent régulièrement grâce à la Workplace, réseau social interne.

Au 30 juin 2023, le réseau comptait **87 membres**, soit 21 de plus qu'au 30 juin 2022, sur une base de 690 monuments identifiés.

NB : Au 9 octobre 2023, le nombre de membres du réseau a dépassé les 100 membres (et ce malgré le départ de certains).

Les activités du réseau sont coordonnées par un **Comité de pilotage** (composé de 13 personnes, dont Alexandre de Vogüé, délégué national), qui se réunit une fois par mois. Des sous-groupes de travail composés de membres du réseau participent au fonctionnement de celui-ci, en lien avec la personne salariée chargée de mission.

La vie du réseau est rythmée par 3 rencontres physiques annuelles : un séminaire d'hiver sur deux jours, une journée de séminaire au printemps et une à l'automne et par des conférences et réunions de travail en ligne.

- ✓ Le séminaire d'automne (le 26 octobre 2022, au Musée de la Chasse et de la Nature à Paris) a réuni 35 Audacieux. Au programme : une table-ronde sur « Comment mettre en place une démarche créative au service du développement de nos monuments ? » ; une conférence « Quand la créativité rend attractif » (avec Tristan de Witte, Stéphane Joyeux et Emmanuelle Andrieux) ; et une présentation du partenariat avec le salon professionnel Museum Connections.
- ✓ Le séminaire d'hiver (6 et 7 février 2023, au château de Saint-Trys) a réuni 40 Audacieux. Au programme : intervention d'Olivier de la Rivière, Audacieux, sur le *storytelling* de son monument ; présentation des partenariats SNELAC et Le Cèdre ; table-ronde « la marque-employeur et l'équipe : les bonnes pratiques » ; une séance de co-production sur les pratiques tarifaires des activités d'hébergements et de visites ; et 3 séances de co-développement sur les thèmes « stratégie de communication – développer son identité de marque – fidélisation des clients ».
- ✓ Le séminaire de printemps (15 mai 2023, au château de Rosa Bonheur) a réuni 42 Audacieux autour de la thématique « Investir dans des projets de développement ». Au programme : table-ronde avec le témoignage de 3 Audacieux (Katherine Brault, Louis-Marie Mauvais, Adrien Legrand) ; intervention de Marie-Sophie Calot de Lardemelle de la Fondation Orange ; zoom sur l'intérêt de créer un fond de dotation dans un monument Audacieux, par Fabrice Luzu également Audacieux ; une séance de co-production sur les thèmes suivants : les fonds européens - les levées de fonds - répondre à un appel à projets et le financement participatif.
- ✓ Les **séances de travail et conférences** en ligne ont eu pour thème :

- « L'explosion de l'énergie, que faire ? » avec Marc Chanlieu de Le Cèdre (8 novembre 2022) ;
- « Le maraîchage » avec Baptiste Saulnier (23 janvier 2023), complétée par une visite de « Une ferme du Perche », le 12 mai 2023.
- « Comment les hébergeurs indépendants peuvent-ils se passer de plateformes ? » par Marc-Antoine de la Rüe du Can (26 avril 2023) ;
- « Bonnes pratiques à adopter avec son expert-comptable » avec Eric de La Fresnaye (12 juin 2023).

NB : Sur l'exercice en cours, un « apéro en ligne » a été organisé au cœur de la saison. Un point sur la saison 2023 avec les comités régionaux du tourisme et différents Audacieux est fixé le 17 octobre 2023.

Les partenariats avec la centrale d'achats Le Cèdre et le Syndicat National des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (SNELAC) se poursuivent. Par ailleurs, dans le cadre du partenariat entre la Demeure Historique et le salon professionnel Museum Connections, les membres du réseau *Audacieux du Patrimoine* ont pu se réunir en février 2023 pour une séance de co-développement sur le thème des boutiques et intervenir à 2 conférences (en étant notamment membre du jury et partie prenante d'une table-ronde consacrée à la préservation de la biodiversité dans les sites patrimoniaux).

FORMER ET INFORMER LES ADHERENTS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

➤ Réunions et présence auprès des adhérents

De plus en plus de réunions se tiennent dans les délégations avec 35 réunions sur l'exercice : 20 réunions départementales, 3 interdépartementales, 11 réunions régionales et 1 réunion thématique « Activités touristiques et économiques ». Ainsi, sur l'exercice, les adhérents de 87 départements ont ainsi reçu au moins une invitation à une réunion.

NB : l'été et l'automne 2023 ont été tout aussi intenses, grâce au dynamisme des délégués. En effet, 21 réunions ont été organisées ou sont programmées entre le 1^{er} juillet et le 18 novembre : 14 réunions départementales, 4 réunions interdépartementales et 3 réunions régionales. Une nouveauté en Haute-Loire avec la tenue d'une réunion de secteur géographique sur le thème de l'assurance.

FORMER ET INFORMER LES DELEGUES ET LES REFERENTS THEMATIQUES

Pour être actifs et efficaces dans les territoires, tant auprès des adhérents que des différents interlocuteurs et partenaires, les délégués et référents sont informés et formés sur l'ensemble des problématiques auxquelles ils peuvent être confrontés.

➤ Réunions de travail des délégués

Les matinées de réunion de travail avec les délégués régionaux et rapporteurs nationaux 3 fois par an (avant le conseil d'administration) sont désormais institutionnalisées. Elles sont l'occasion d'échanges sur les actions en cours et de partages d'expérience sur les missions des délégués, mettant en avant tant les spécificités locales que les possibilités de dupliquer

certaines initiatives. Elles sont aussi l'occasion de discuter de la mise en pratique sur le terrain des décisions et propositions nationales.

A l'initiative du délégué régional, et en lien avec la chargée de mission à l'animation et à la coordination de la vie régionale, des réunions de travail ont été organisées dans certaines régions afin de permettre aux forces vives locales d'œuvrer ensemble, de préparer en amont les grands thèmes des programmes des réunions et de mener régulièrement et de plus en plus d'actions concertées y compris entre différentes régions. Quelques thématiques ont été particulièrement plébiscitées au cours de l'exercice : chauffage, fiscalité locale, financements publics, politique de l'eau, éducation artistique et culturelle, plateformes dédiées aux mariages, etc.

➤ Séminaire et ateliers des délégués et des référents

Comme en 2022, le Séminaire des délégués et des référents s'est tenu à la Fédération française du bâtiment, le 28 mars 2023. Plus d'une centaine de délégués et référents se sont rassemblés sur 2 jours.

Le 27 mars, 3 ateliers ont été proposés : la prospection et la fidélisation des adhérents ; la communication y compris sur les réseaux sociaux et la Fondation Mérimée. Ces 3 ateliers animés par l'équipe de la Demeure Historique et de la Fondation Mérimée, ainsi que par Olivier de Lorgeril et Marc Grouvel, administrateur en charge de la prospection, ont attiré 3 fois 3 groupes d'une vingtaine de participants.

Le Séminaire du lendemain s'est ouvert sur une présentation des actualités générales du Patrimoine. Ont ensuite été présentés : le bilan annuel de la vie régionale (nominations, réunions) ainsi que des nominations en Commission régionale du patrimoine et de l'Architecture (CRPA) des représentants de la Demeure Historique ; les enjeux de la réforme de la fiscalité locale, et des financements publics et leur impact économique des monuments historiques privés ; et le plan national de prospection. La matinée s'est terminée par une présentation du Partenariat avec la FFVE par son vice-président, Philippe Beaussier.

L'après-midi a été consacrée à un point d'étape sur l'action des différentes thématiques prioritaires, avec les contributions des rapporteurs nationaux et la journée s'est terminée par la présentation du programme des 100 ans de la Demeure Historique en 2024.

II. REPRESENTER ET INCARNER LA CAUSE DES MONUMENTS HISTORIQUES HABITES

REPRÉSENTER LES MONUMENTS PRIVÉS DANS LES TERRITOIRES (actions des délégués)

→ Représentation auprès des pouvoirs publics

A l'occasion du renouvellement de la composition des Commissions régionales du patrimoine et de l'architecture (CRPA), la Demeure Historique a présenté les candidatures de plusieurs représentants dans les sections 1, 2 ou 3, ainsi qu'en délégation permanente. Les arrêtés de nomination ont confirmé la plupart des candidatures : la Demeure Historique est ainsi représentée dans toutes les CRPA, le plus souvent en tant que titulaire.

Les délégués et référents ont poursuivi leurs échanges réguliers avec les élus et interlocuteurs locaux. Quelques délégués ont organisé des rencontres et visites de monuments ou jardins historiques privés pour des préfets, députés et élus locaux. Ces rencontres se révèlent très utiles

pour leur compréhension des enjeux du quotidien des propriétaires-gestionnaires de monuments et jardins historiques privés. Les réunions régionales et départementales sont aussi des occasions de rencontres pour faire connaître aux interlocuteurs publics l'ensemble des actions de la Demeure Historique et de ses adhérents.

→ Les Passeports

L'opération *Passeports des Demeures Historiques*[®] se poursuit, en partenariat avec le Guide Michelin. À l'été 2023, cette brochure touristique dédiée aux monuments historiques privés, incarnés et vivants, a été déployée sur 16 territoires : les départements d'Auvergne (Allier, Cantal, Haute-Loire et Puy-de-Dôme : 98 participants), la Bretagne (36 participants), le Centre-Val de Loire (51 participants), les Hauts-de-France (20 participants), la Gironde (7 participants), l'Île de la Réunion (5 participants), la Lorraine (22 participants), la Nièvre (10 participants), la Normandie (43 participants), les Pays-de-la-Loire (62 participants), le Poitou-Charentes (18 participants), le Rhône-Alpes (29 participants) et la Saône-et-Loire (14 participants).

Les réseaux sociaux dédiés aux *Passeports des Demeures Historiques*[®] (Facebook et Instagram) ont été animés pendant toute la saison estivale pour présenter au grand public les 415 monuments participants à l'opération.

Plusieurs porteurs de projets ont profité du lancement du *Passeport des Demeures Historiques*[®] sur leur territoire pour inviter la presse et/ou des représentants publics, ce qui participe à la visibilité tant de la Demeure Historique que des monuments participants.

REPRÉSENTER LES MONUMENTS PRIVÉS AU NIVEAU NATIONAL

→ Actions de sensibilisation à la cause des monuments historiques privés

En plus de ceux des *Audacieux du Patrimoine* et des *Passeports des Demeures Historiques*[®], la Demeure Historique reste très active sur ses propres **réseaux sociaux** (Facebook, Instagram, Twitter), et particulièrement sur LinkedIn.

L'association a diffusé **4 communiqués de presse sur l'exercice 2022-2023** :

- Journées européennes du patrimoine 2022 (8 septembre 2022)
- Transmettre les monuments historiques – Enjeux, outils et perspectives (22 septembre 2022)
- Le développement durable à l'honneur au Salon International du Patrimoine Culturel (10 octobre 2022)
- 98^e Congrès national de la Demeure Historique (14 novembre 2022)

Pour l'ensemble de ses actions, elle a obtenu plus d'une centaine de **retombées presse** au niveau national et local (99 retombées pour la Demeure Historique et 24 pour le réseau *Audacieux du Patrimoine*).

A l'occasion des Journées européennes du patrimoine 2022, la Demeure Historique a imprimé et envoyé à l'ensemble des abonnés à la revue une affiche : « les monuments historiques, patrimoine durable ».

La Demeure Historique continue de renforcer sa visibilité et d'affirmer son rôle majeur dans le milieu du patrimoine en poursuivant plusieurs partenariats avec au niveau national :

- les Journées européennes du patrimoine 2022 et des Rendez-vous aux jardins 2023, organisées par le ministère de la Culture.
- le Salon International du Patrimoine Culturel 2022 : la Demeure Historique y a organisé une conférence sur le thème « Les monuments historiques privés, acteurs du développement durable » et a participé à la conférence des associations nationales du patrimoine sur le thème « Transition écologique et patrimoine : enjeux et défis ».
- la Nuit des Châteaux
- Museum Connections
- le SNELAC

Sur l'exercice, 3 nouveaux partenariats nationaux ont été noués avec :

- la Fédération Française des Véhicules d'Epoque (FFVE) : pour favoriser l'accueil des clubs locaux de la FFVE au sein de monuments et de jardins historiques privés, adhérents de la Demeure Historique ;
- le réseau FREDON France : dans une volonté commune de préservation du patrimoine végétal et de la biodiversité des monuments et jardins historiques, des services spécifiques pour accompagner la détection des maladies et ravageurs du végétal sont désormais proposés aux adhérents de la Demeure Historique ;
- BE Energéthik : dans le cadre de l'élaboration du guide « *Transition énergétique dans les monuments historiques – Les solutions de chauffage* », un simulateur et comparateur des enjeux économiques des systèmes de chauffage renouvelables et des solutions d'économies d'énergie a été élaboré par BE Energéthik.

Au niveau local, le partenariat avec le forum HeriTech Haute-Loire se poursuit.

NB : Des échanges sont en cours pour développer ce partenariat au niveau national et dans d'autres territoires.

Egalement, la Demeure Historique a été partenaire en 2022 de *Châteaux en Fête*, organisé par le Comité Départemental du Tourisme de la Dordogne. Dans le cadre de ce partenariat, le service juridique et technique de la Demeure Historique a proposé une visioconférence aux propriétaires-gestionnaires privés participant à l'opération afin de les sensibiliser à diverses notions clefs (sécurité, assurance, financement, ...) liées à l'ouverture au public.

→ Echanges avec les pouvoirs publics

✓ Convention d'exonération des droits de mutation à titre gratuit

- Conventions en cours d'instruction :

Les échanges de la Demeure Historique avec les ministères de la Culture et des Finances se sont poursuivis afin d'obtenir le traitement des demandes de convention en cours d'instruction depuis plusieurs années, et non soumises à la procédure désormais déconcentrée (suite à la réforme de 2019). Dans un courrier du 4 avril 2023, le ministère des finances a annoncé à la Demeure Historique que les demandes déposées avant janvier 2017 étaient désormais caduques et que – au cas par cas – l'exonération serait accordée, sans que la signature d'une convention ne soit nécessaire.

- Réduction du nombre de jours d'ouverture annuel

Suite du rapport de la Cour des comptes sur la politique de l'Etat en faveur du patrimoine (juillet 2022) désapprouvant notamment la durée illimitée des conventions d'exonération des droits de mutation à titre gratuit (article 795 A du code général des impôts), et dans le prolongement des préconisations faites par le rapport IGAC-IGF sur la notion fiscale d'ouverture au public (2020), la Demeure Historique a proposé avec le soutien du ministère de la Culture un amendement visant à réduire la durée de détention à 22 ans (assortie d'une décote à compter de la 15^{ème} année), dans le cadre du PLF 2023.

Cet amendement déposé par Daniel Labaronne et adopté en Commission des finances a finalement été retiré, à la demande expresse du gouvernement compte tenu du contexte politique. Gabriel Attal s'est engagé en contrepartie à réviser les conditions d'ouvertures par voie réglementaire. Un décret du 16 février 2023 est ainsi venu réduire à quarante jours (au lieu de soixante) la durée minimale d'ouverture à la visite exigée pour bénéficier de l'exonération des droits de mutation à titre gratuit, alignant ainsi le régime d'ouverture sur celui de l'impôt sur le revenu. Dans un courrier à la Direction de la législation fiscale, la Demeure Historique a contesté les modalités de mise en œuvre de ces nouvelles conditions, les formulaires de déclaration d'ouverture exigeant la signature d'un avenant, procédure lourde tant pour le contribuable que pour les services. Suite aux démarches entreprises, la Demeure Historique a finalement obtenu une procédure simplifiée de mise en œuvre de l'avenant et la possibilité d'établir une déclaration rectificative d'ouverture jusqu'au 31 juillet 2023 pour les monuments concernés.

✓ **Label de la Fondation du patrimoine**

Malgré les demandes de la Demeure Historique à ses différents interlocuteurs de coopérer pour la définition des modalités de mise en œuvre pratique du label de la Fondation du patrimoine tel que modifié par la loi de finances rectificative pour 2020, le décret du 16 février 2023 a finalement été publié sans concertation. Dans un courrier à la Direction de la législation fiscale, la Demeure Historique a exprimé son étonnement et a demandé des éclaircissements sur le seuil de 20 % de financement nécessaire pour accéder à la déduction des charges à 100% : en effet, la rédaction actuelle du décret laisse entendre que seuls les fonds émanant de la Fondation du patrimoine peuvent être pris en compte pour la détermination de ce taux de subvention, alors que l'approche était précédemment beaucoup plus large (incluant les autres subventions publiques ou privées). La Demeure Historique continue en outre à penser que le label tel que proposé ne répond pas aux besoins financiers nécessaires à l'entretien des jardins certes non protégés mais participant à la cohérence d'ensembles architecturaux et paysagers.

✓ **Fiscalité locale :**

- Révision des valeurs locatives : Il est rappelé qu'en vue de la révision des valeurs locatives des maisons exceptionnelles, et malgré les actions menées par la Demeure Historique, le projet de loi de finances pour 2020 prévoit de calculer la valeur locative des locaux d'habitation présentant des caractéristiques exceptionnelles en appliquant un taux de 8 % sur la valeur vénale desdits locaux.

La loi de finance pour 2023 a reporté la réforme de deux ans : le rapport destiné à étudier les conséquences de la réforme, et en particulier de la méthode proposée dans le cas des maisons exceptionnelles, sera en conséquence remis au Parlement fin 2025. Dans cette attente, la

Demeure Historique continue à se mobiliser pour combattre ce taux de 8 %, totalement inadapté et sans lien avec la réalité du marché des monuments historiques et immeubles assimilés. Afin de renforcer son argumentaire, elle a commandé une étude à l'institut de l'épargne immobilière et foncière (IEIF), centre d'études, de recherche et de prospective indépendant spécialisé en immobilier.

NB : sur la base de l'étude de l'IEIF (finalisée en septembre 2023), la Demeure Historique propose dans le cadre de la loi de finances pour 2024 un amendement visant à contester le taux de 8 % et préconise l'application d'un taux « maximum de 4 % », dans le cadre de l'expérimentation prévue en 2025. La Demeure Historique poursuit ses réflexions afin de formuler d'autres propositions à ses interlocuteurs (autre méthode de détermination de la valeur locative ou encore, pour les maisons exceptionnelles, un taux d'abattement forfaitaire à 75 ou 80 % (au lieu de 50 % pour les immeubles ordinaires) pour passer de la valeur locative brute à la valeur locative nette, etc.). Un travail est envisagé avec des économistes de la construction ou des AMO pour calculer le montant moyen des charges « propriétaires » de maisons exceptionnelles et sensibiliser les interlocuteurs sur les enjeux correspondants.

- Déclaration d'occupation des immeubles à usage d'habitation : Par l'intermédiaire du Cabinet Francis Lefebvre, la Demeure Historique a pu obtenir de Bercy des précisions relatives aux nouvelles déclarations d'occupation des immeubles à usage d'habitation. Il est rappelé que les propriétaires doivent déclarer chaque année avant le 1^{er} juillet les modalités d'usage de leurs immeubles affectés à l'habitation. La première déclaration devait être faite avant le 1^{er} juillet 2023 ; toutefois, l'outil informatique ne permettait pas aux propriétaires-gestionnaires d'immeubles à caractère exceptionnel de remplir leur obligation. Suite aux démarches de la Demeure Historique, le système a finalement pu être adapté pour que la déclaration puisse être effectuée (selon les modalités précisées dans le document *ad hoc* élaboré par la Demeure Historique).

✓ **Financement (crédits du patrimoine)**

La Demeure Historique a été auditionnée sur le budget culture (programme 175) du projet de loi de finances 2023 :

- le 5 octobre 2022 par Mme Emmanuelle Anthoine, Rapporteuse pour avis au nom de la commission des Affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale ;
- le 6 octobre 2022 par M. Philippe Lottiaux, Rapporteur spécial au nom de la commission des Finances de l'Assemblée nationale ;
- et enfin le 18 octobre 2022 par Mme Sabine Drexler, Rapporteuse pour avis au nom de la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication du Sénat.

La Demeure Historique a fait part à cette occasion de sa satisfaction sur le fait que le pourcentage de 10 % des crédits en faveur des monuments historiques privés soit atteint depuis 2014, tout en rappelant qu'elle reste extrêmement vigilante à son maintien dans les années futures.

Elle a également abordé la question :

- de la sous-consommation des crédits (sur laquelle elle reste très attentive),
- des effets de la crise sanitaire qui a engendré une augmentation du coût des travaux (en raison notamment d'un manque de matières premières et de l'inflation),

- de l'extension du dispositif du mécénat affecté aux travaux et installations destinés à assurer la transition énergétique dans les monuments historiques,
- ou encore des conditions de mise en œuvre du Fonds incitatif pour le patrimoine (Fip).

Sur ce dernier sujet, ayant constaté des cas de blocage dans certaines régions, la Demeure Historique a, dans un courrier du 16 mars 2023, demandé à la Direction générale des patrimoines et de l'architecture (ministère de la Culture) de confirmer l'éligibilité des monuments historiques privés au Fip et de préciser les modalités de mise en œuvre et les critères d'éligibilité de ce fonds. Le 26 avril 2023, le ministère a confirmé la plupart des observations de la Demeure Historique et en particulier que le Fip est bien attribué sous condition de taille de la commune, et non en fonction du statut public ou privé du monument ; que la mise en œuvre du FIP n'est pas conditionnée par l'ouverture au public ; que la seule participation de la région est nécessaire pour le déclenchement du Fip ; que pour les opérations sur les monuments historiques privés, il n'existe pas de plafonnement des subventions publiques (Etat-collectivités) à 80 %.

✓ Transition écologique

Il est rappelé que la Demeure Historique est favorable à la transition énergétique et n'est pas contre l'éolien par principe. Elle souhaite que le développement se fasse dans le respect des monuments et des paysages et de façon concertée. En octobre 2022, la Demeure Historique a été reçue par le conseiller du ministre de la Transition écologique afin d'évoquer les différents enjeux relatifs à cette question.

- *Directive européenne sur les énergies renouvelables* : La Commission Européenne ayant lancé une consultation publique sur une proposition de directive visant à promouvoir les énergies renouvelables, notamment l'éolien, la Demeure Historique a déposé en juillet 2022 une contribution pour dénoncer certaines dispositions de ce texte et en particulier :

- La création de « zones propices », en principe précédée d'une enquête publique (mais le texte reste peu clair sur ce point), à l'intérieur desquelles les installations nouvelles ne feraient plus l'objet d'évaluations environnementales, quelles que soient le type d'énergie, la taille des installations et leur emplacement dans la zone ;
- De surcroît, la possibilité de remplacer, dans ces zones, les autorisations expresses des préfets par des autorisations tacites ;
- Enfin, dans ces zones comme hors de ces zones, la reconnaissance d'un « intérêt public supérieur » à toutes les énergies renouvelables et à leurs réseaux (ce qui amènerait sans doute les tribunaux à rejeter tous les recours).

Cette Directive a finalement été adoptée le 14 septembre 2022, malheureusement sans prendre en compte les recommandations faites par la Demeure Historique.

- *Loi sur l'accélération des énergies renouvelables* : À l'occasion des débats relatifs au projet de loi sur l'accélération des énergies renouvelables, la Demeure Historique a fait plusieurs propositions en particulier sur les zones dites d'accélération de la production des énergies renouvelables, sur le photovoltaïque, sur la nécessité de préserver le rôle des ABF et a contesté « l'intérêt public majeur » (y compris à l'encontre de la biodiversité) pour justifier le développement des énergies renouvelables. Ainsi, dans un courrier à la ministre de la Culture, elle a demandé notamment le maintien d'une mesure adoptée par le Sénat et visant à subordonner les implantations éoliennes dans un rayon de 10 km autour d'un monument à

l'avis conforme de l'ABF, chaque fois que les engins prévus seraient visibles depuis ces lieux, ou co-visibles avec eux.

Ce texte a été adopté le 10 mars 2023, le Conseil constitutionnel n'ayant pas sanctionné deux points essentiels :

- l'instauration d'un « intérêt public majeur » en faveur des projets d'énergie renouvelable, au détriment de la biodiversité. Le Conseil constitutionnel a toutefois rappelé que cet « intérêt public majeur » ne suffit pas : le promoteur éolien doit prouver, en sus, qu'il n'existe pas d'autre solution qui serait satisfaisante, et que malgré la dérogation demandée, les populations des espèces protégées se maintiendraient localement ;

- la création des zones d'accélération dont l'articulation avec les zones favorables à l'éolien (résultant de la circulaire Pompili de 2021) n'a pas été précisée, le risque étant un cumul des deux. A l'initiative de la Demeure Historique (et avec les Vieilles Maisons Françaises, Sites et Monuments et Patrimoine Environnement), un courrier a été envoyé dès le 16 février 2023 à la ministre de la Transition énergétique pour protester contre cette dualité de zones. Il est resté sans réponse.

- *Dispositif Eco Efficacité tertiaire* : Créé en 2021, le Dispositif Éco Efficacité Tertiaire (DEET) crée une obligation de mise en œuvre d'actions de réduction des consommations d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire sur une surface supérieure ou égale à 1000 m², avec un système de déclarations et de suivi des données.

Au regard d'un texte manquant de clarté, et après consultation d'un avocat, la Demeure Historique a envoyé un courrier le 21 décembre 2022 à Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition Énergétique, afin d'obtenir une clarification sur la mise en œuvre du DEET aux monuments historiques privés et notamment :

- la confirmation que les monuments historiques affectés à titre principal à l'habitation et ouverts à la visite de façon ponctuelle tout en maintenant un usage d'habitation ne sont pas concernés par le DEET même si l'activité se développe sur plus de 1 000 m² ;

- l'exclusion des monuments historiques de ce dispositif au même titre que les édifices affectés au culte (et comme en matière de DPE) ;

- à défaut d'une telle exclusion, des précisions sur les modulations applicables aux monuments historiques protégés compte-tenu de la complexité des dossiers administratifs à produire.

Dans sa réponse du 7 février 2023, le ministère a indiqué à la Demeure Historique qu'il avait renvoyé l'examen de ce dispositif aux services du ministère de la Culture. A noter que la Demeure Historique avait antérieurement sollicité le ministère de la Culture qui avait indiqué ne pas être compétent sur ce sujet... Elle poursuit néanmoins ses échanges.

NB : en juillet 2023, à l'occasion de son point d'étape annuel avec la Direction générale des patrimoines, la Demeure Historique a relancé les services à ce sujet.

- *Produits phytosanitaires* : Conformément à l'arrêté du 15 janvier 2021, l'utilisation de produits phytopharmaceutiques est interdite depuis le 1^{er} juillet 2022 dans *les propriétés privées à usage d'habitation, y compris leurs espaces extérieurs et leurs espaces d'agrément*. Des exceptions sont prévues notamment pour les traitements par des produits phytopharmaceutiques qui s'avèrent nécessaires pour lutter contre un danger sanitaire grave menaçant la pérennité du patrimoine historique ou biologique et ne pouvant être maîtrisé par un autre moyen, y compris une méthode non chimique.

La Demeure Historique a interrogé le ministère de la Culture le 4 juillet 2022 pour savoir si la mise en œuvre de cette exception (notamment en cas de menace pour le patrimoine) nécessitait un avis préalable des services déconcentrés de l'Etat. Le ministère de la Culture a

confirmé qu'il n'y avait pas de système d'autorisation préalable (notamment des ABF) et qu'en cas de doute, il convenait d'interroger les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

✓ **Elections législatives**

Dans le prolongement de son action menée à l'occasion des élections présidentielles, la Demeure Historique a élaboré un document de présentation des monuments historiques et de leurs enjeux, qui a été diffusé en juillet 2022 aux députés nouvellement élus par l'intermédiaire des délégués. Intitulé « 2022-2027 – Quel avenir pour les monuments historiques ? », il met en avant 4 actions :

- renforcer le financement de la restauration : en maintenant l'affectation de 10 % du total des crédits alloués aux monuments historiques en faveur des monuments privés ; en adoptant un taux réduit de TVA à 5,5 % sur l'ensemble des travaux sur monuments historiques ;
- favoriser l'attractivité des territoires : en exonérant d'impôt sur la fortune immobilière (IFI) des monuments historiques privés accueillant du public en milieu rural ;
- soutenir l'emploi et la formation : en simplifiant les démarches d'embauche de saisonniers ainsi que l'accueil de stagiaires et d'apprentis, dans les monuments historiques privés ;
- accompagner la transition énergétique : en mettant en place un référent « transition écologique » au sein des Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC).

✓ **Echanges transversaux**

Plus généralement, la Demeure Historique établit un dialogue régulier avec le ministère de la Culture. Au cours de l'exercice, elle a eu l'occasion d'accueillir deux fois dans ses locaux le Conseiller patrimoine de la ministre ; en juillet 2022, une réunion a eu lieu avec le Directeur général des patrimoines – Jean-François Hébert – qui a participé également au Congrès 2022. *NB : une réunion s'est également tenue en juillet 2023 et Jean-François Hébert a confirmé sa présence au Congrès 2023.*

Le Congrès national constitue un temps fort pour tous les acteurs de la filière économique du patrimoine et est également l'occasion de débattre sur les sujets d'actualité notamment avec les pouvoirs publics. En 2022, en complément du traditionnel rendez-vous du matin consacré à la politique générale du patrimoine (en présence du ministère de la Culture, d'élus nationaux et territoriaux), une table ronde sur le développement durable appliqué aux monuments historiques a été organisée avec 3 acteurs incontournables : les architectes en chef des monuments historiques, les architectes du patrimoine et enfin les entreprises du GMH.

Enfin, la Demeure Historique reste membre du Comité de filière tourisme et participe aux réunions de concertation sur les sujets qui la concernent.

→ Echanges avec les autres institutions

✓ Relations avec la Fondation Mérimée

Créée en 2008 à l'initiative de la Demeure Historique et reconnue d'utilité publique en 2018, la Fondation Mérimée œuvre pour la sauvegarde et la pérennité des monuments historiques, classés et inscrits, publics ou privés (châteaux, abbayes, églises, jardins...). Grâce à ses donateurs privés, elle accorde chaque année des soutiens pour la restauration de monuments et jardins historiques, ouverts au public, ainsi que pour leur mise en accessibilité en finançant des travaux destinés à mieux accueillir les personnes en situation de handicap. Pour chacun de ses soutiens, la Fondation lance des appels à candidatures et organise des réunions de jury pour sélectionner les projets lauréats. Ces jurys, composés d'experts et de professionnels, fédèrent au total une soixantaine de bénévoles.

La Fondation Mérimée soutient également la recherche dans le domaine du patrimoine et la transmission des savoir-faire. Elle attribue chaque année des bourses d'études destinées à accompagner des étudiants se formant à divers métiers d'art : peinture, sculpture, arts du feu, arts graphiques, textiles, etc.

- Fondations abritées

Grâce à l'obtention du statut de fondation reconnue d'utilité publique en 2018, la fondation est devenue pleinement autonome et opérationnelle, se détachant ainsi de la Fondation de France qui l'abritait depuis 2008. Le franchissement de cette étape majeure a conduit la Fondation à obtenir le statut de fondation abritante qui lui permet d'accueillir et de gérer des monuments sous forme de fondations abritées.

En avril 2018, la Fondation Mérimée a obtenu concomitamment le double statut de fondation reconnue d'utilité publique et abritante. Elle est aujourd'hui, en France, la seule fondation abritante uniquement dédiée aux monuments historiques.

Grâce à l'expertise acquise depuis 2008 sur la transmission et la gestion des monuments historiques, la Fondation a désormais la capacité d'abriter, sous certaines conditions, des monuments historiques et peut aussi accompagner une personne ayant un projet philanthropique en lien avec les monuments historiques et répondant à une mission d'intérêt général.

La Fondation Mérimée gère actuellement quatre fondations abritées :

- **La Fondation Nancy Brown Negley**

Date de création : 18/02/2020 - Fondateur : Nancy Brown Negley

En 2020, Nancy Brown Negley, une mécène américaine, a donné à la Fondation Mérimée deux hôtels particuliers du XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles situés à Ménerbes (Vaucluse) ainsi qu'une importante somme d'argent pour permettre d'entretenir et de préserver durablement ce patrimoine. L'objectif est également de faire perdurer l'activité de résidence d'artistes qui existe depuis près de 15 ans au sein d'un des hôtels, qui se trouve également être l'ancienne maison de la photographe et peintre Dora Maar (1907-1997), qui fut aussi la compagne et la muse de Pablo Picasso.

- **La Fondation Hédelin-Durif**

Date de création : 12/05/2020 - Fondateur : Marinette Jeanne Marguerite Durif

Madame Hédelin, propriétaire du château de Dampierre-sur-Boutonne (Charente-Maritime), a fait une importante donation en numéraire à la fondation ainsi que de l'usufruit du château, à

charge pour la Fondation Mérimée de créer la fondation abritée Hédelin-Durif dont l'objet est de financer des projets culturels organisés au sein du monument de Dampierre-sur-Boutonne et de participer aux actions de la Fondation Mérimée. Cette année, la fondation Hédelin-Durif a soutenu le festival de musique de chambre qui a eu lieu en août dans les jardins du château de Dampierre-sur-Boutonne.

- **La Fondation BellesEglises**

Date de création : 01/06/2021 - Fondateurs : Hervé Goudchaux, Louis-Bertrand Raffour, Baudouin de la Crouée, Régis Ceyrac et Dominique Imbert

La fondation abritée BellesEglises a pour objet de contribuer à la préservation durable des édifices religieux, en France et en Europe, notamment classés et inscrits au titre des monuments historiques, en les faisant mieux connaître et en y favorisant par tout moyen, et prioritairement les outils numériques, un tourisme respectueux.

La fondation abritée BellesEglises accompagne l'association BellesEglises, créée en 2017, dans le développement de ses missions. L'association a imaginé, développé et mis en ligne en 2021 une application pour smartphone et un site internet destinés à partager avec le plus grand nombre l'exceptionnelle richesse du patrimoine religieux. Gratuite et 100 % collaborative, cette plateforme est alimentée par des milliers de personnes qui mettent à disposition des photos et rédigent des textes et des notices sur des églises situées partout en France. Avant de les intégrer dans la base de données, les bénévoles de l'association BellesEglises vérifient et complètent si nécessaire ces milliers d'envois. Lorsqu'elle le peut financièrement, l'association fait travailler des moines, des moniales et des salariés d'ateliers protégés pour compléter le travail des bénévoles.

- **La Fondation Warren J. Kennedy**

Date de création : 22/07/2021 - Fondateurs : Airborne Museum (association), Dominique Imbert, Serge de Ganay et Patrick Thélot.

La fondation abritée Warren J. Kennedy a pour objet la préservation et la valorisation du fonds documentaire Warren J. Kennedy. Ce fonds documentaire comprend des archives et des lettres ayant appartenu au Colonel Warren J. Kennedy qui fut, durant la Seconde Guerre mondiale, commandant de deux camps de prisonniers allemands en France :

- Le CCPWE19 (Continental Central Prisoners of War Enclosure 19), camp situé à Foucarville (Manche). Le Colonel Warren J. Kennedy y fut commandant de novembre 1944 à décembre 1945 ;
- Et le CCPWE23, situé à Bolbec (Seine-Maritime). Le Colonel Warren J. Kennedy y fut commandant de janvier à avril 1946.

La fondation abritée Warren J. Kennedy a notamment vocation à mener toute action contribuant au rayonnement et à la connaissance du fonds documentaire (expositions, publications, mémoires, conférences, cession de droits audiovisuels, etc.). Elle pourra également faire l'acquisition à titre gratuit ou onéreux de biens, mobiliers et immobiliers, dès lors qu'ils participent à la valorisation du fonds documentaire.

- Palmarès 2022

L'année 2022 marque un nouveau tournant dans l'histoire de la Fondation qui, pour la première fois, a redistribué plus de 500 000 euros à des monuments historiques, à travers son programme de prix.

Cette année, vingt propriétaires de monuments historiques se sont vu décerner un prix et quatre bourses d'études ont été accordées à des étudiants se formant au métier de restaurateur du patrimoine. La Fondation Mérimée a reçu au total près de 200 dossiers de candidatures et une quinzaine de réunions de jury s'est tenue.

- **Grand Trophée Dassault Histoire & Patrimoine – 200 000 €**
 - Jardins du château de Canon (Calvados)
 - Fort de la Conchée (Ille-et-Vilaine)
 - Château de Donjeux (Haute-Marne)
- **Grand Prix Henriot de la restauration – 100 000 €**
Hôtel de Rouvière (Lozère)
- **Prix pour les monuments historiques vivants – 60 000 €**
 - Château de Lassay (Mayenne)
 - Château de Montmuran (Ille-et-Vilaine)
 - Château de Sambucy (Aveyron)
 - Château de Sauvan (Alpes-de-Haute-Provence)
- **Prix French Heritage Society – 45 000 \$**
 - Château de Bourmont (Loire-Atlantique)
 - Jardins du château de Donjeux (Haute-Marne)
 - Château de Fontariol (Allier)
- **Prix François Sommer – 30 000 €**
Château de Caumont (Gers)
- **Prix du Jeune Repreneur – 25 000 €**
Chapelle des Feuillants à Poitiers (Vienne)
- **Prix Sotheby's – 20 000 €**
Palais de Luppé à Arles (Bouches-du-Rhône)
- **Prix Accessibilité – 5 000 €**
Château de Thol (Ain)
- **Prix Fondation Mérimée - Belle Main – 15 000 €**
 - Château de Choisey (Jura)
 - Château de Fontainebleau (Seine-et-Marne)
 - Château de Gizeux (Indre-et-Loire)
- **Prix Décors sculptés – 12 000 €**
Domaine de Chaalis (Oise)
- **Prix Dendrotech – 5 000 € (en mécénat de compétence)**
Abbatiale de Saint-Ouen à Rouen (Seine-Maritime)
- **Bourses d'études en métiers d'art de la restauration – 15 500 €**
 - Marianne Bouhourd, élève à l'Institut national, spécialité sculpture
 - Estelle Pojolat, élève à l'Institut national du patrimoine, spécialité arts et feu
 - Élisabeth Roques, élève à l'École de Condé, spécialité verre et céramique
 - Louise Thomas, élève à l'Institut national du patrimoine, spécialité arts textiles

- Liens entre la Fondation Mérimée et la Demeure Historique

○ L'équipe

L'équipe de la Fondation Mérimée compte 3 salariées à temps plein dont 2 sont d'anciennes juristes de la Demeure Historique. Une nouvelle salariée est arrivée fin 2022 grâce au mécénat institutionnel de Maisons & Domaines Henriot qui s'engage sur 5 ans à partir de cette année. Les 3 salariées travaillent au siège de la Demeure Historique.

○ Le conseil d'administration

3 réunions de conseil d'administration sont organisées chaque année. Le conseil d'administration de la Fondation Mérimée comprend 3 collèges dont le collège des fondateurs.

Ce dernier comprend 5 membres nommés à vie dont 2 représentants de la Demeure Historique : actuellement, il s'agit d'Olivier de Lorgeril (président de la Demeure Historique) et Jean de Lambertye (président d'honneur de la Demeure Historique). Outre les 2 représentants au sein du collège des fondateurs, le conseil comprend 9 adhérents de la Demeure Historique soit, au total, 11 sur 15 administrateurs.

○ **Le comité de coordination (Cocoor)**

Le Cocoor a été créé dès 2018, à la suite de la création de la fondation reconnue d'utilité publique abritante Fondation Mérimée. Ce groupe est composé de :

Pour la Demeure Historique : Olivier de Lorgeril (président), Gilles Bayon de la Tour (trésorier et vice-président), Arnaud Tourtoulou (vice-président), Armelle Verjat (déléguée générale).

Pour la Fondation Mérimée : Benoît Bassi (président), Philippe Lanternier (trésorier), Jean de Lambertye (vice-président), Stéphane Jouannet (directrice générale).

Le comité se réunit au moins 2 fois par an pour décider de la stratégie commune aux deux institutions au vu de leur histoire commune ainsi que de leurs actions complémentaires :

- La DH est une association qui fédère et conseille ses adhérents, propriétaires privés de monuments historiques.
- La FM est un outil national de collecte de mécénat au service de la cause des monuments historiques.

○ **Actions menées en 2022**

La Fondation Mérimée a participé au financement du colloque « Transmettre les monuments historiques – Enjeux, outils et perspectives » organisé par la Demeure Historique et Paris Saclay les 13 et 14 octobre 2022. Deux personnes de la Fondation sont également intervenues lors du colloque.

La Fondation Mérimée a également participé à plusieurs réunions de la Demeure Historique (séminaire des délégués, point d'actualité, réunions du groupe Jeune Repreneur) et est intervenue lors du Congrès de la Demeure Historique pour présenter le palmarès des soutiens de l'année.

NB : Les prix 2023 seront présentés lors du Congrès du 1^{er} décembre 2023 de la Demeure Historique. La Fondation Mérimée fête ses 15 ans en 2023, un tiré-à-part sur son action sera diffusé avec la revue Demeure Historique de décembre.

✓ **Relations avec les autres associations nationales de protection du patrimoine**

En plus de la conférence annuelle organisée chaque année dans le cadre du Salon international du patrimoine, les associations nationales de protection du patrimoine (G7) poursuivent leurs actions communes, en particulier en matière de transition écologique.

NB : En septembre 2023, un courrier a été adressé à la ministre de la Culture par tous les président du G7 pour demander la réactivation du « Groupe national d'information et de concertation sur le patrimoine » (version officielle du G7), créé par arrêté du 20 janvier 2005 (mais non renouvelé).

Le 18 novembre 2022, les associations ont cosigné une lettre ouverte aux ministres de la Transition écologique et de la Transition énergétique afin de les alerter sur les spécificités du bâti ancien et le caractère inadapté du DPE et des normes industrielles de transition énergétique à la préservation du patrimoine.

Suite à cette lettre, la commission d'enquête sénatoriale « sur l'efficacité des politiques publiques en matière de rénovation énergétique » a auditionné les associations nationales de défense du patrimoine, le 30 mai 2023.

La mobilisation continue sur le sujet : les associations demandent un moratoire du DPE et préconisent 16 mesures pour conjuguer transition écologique et respect du bâti ancien (communiqué de presse de juin 2023).

✓ Relations avec la Fondation du patrimoine

Avec l'aide de ses délégués, la Demeure Historique continue à collaborer avec la Fondation du patrimoine afin de lui proposer des projets susceptibles d'être sélectionnés dans le cadre du loto du patrimoine ou du programme « Patrimoine et tourisme local ».

Dans un courrier du 4 novembre 2022, les présidents des deux institutions ont réaffirmé leur coopération pour assurer le succès et la pérennité du Loto du patrimoine. Ils ont par ailleurs tenu à rappeler la nécessité de mobiliser des sources de financement complémentaires au Loto du patrimoine, en sollicitant notamment – lorsque les conditions d'éligibilité sont réunies – des dons auprès de particuliers et d'entreprises. Au regard des missions propres à chacune des deux organisations, la Demeure Historique accompagne prioritairement les collectes organisées au bénéfice de monuments historiques privés, et la Fondation du patrimoine se concentre sur les collectes organisées au profit de monuments historiques publics et de bâtiments privés non protégés.

En juin 2023, à l'occasion d'une réunion de travail, les sujets communs à la Fondation du patrimoine et à la Demeure Historique ont été abordés et la volonté d'une coopération sur certains sujets de fond a été réaffirmée.

NB : Guillaume Poitrinal, président de la Fondation du patrimoine interviendra au Congrès 2023 de la Demeure Historique.

→ Renforcer la représentativité

➤ **Prospection et fidélisation**

Au cours de l'exercice, le Comité de prospection et de fidélisation a continué à se réunir mensuellement afin de poursuivre la coordination et le suivi de la mission de prospection et fidélisation, pilotée par Marc Grouvel, administrateur.

Plus de 3 500 monuments répartis dans **96 départements ont été identifiés comme prospects**, susceptibles de rejoindre la Demeure Historique. Avec le concours des délégués (notamment départementaux), les propriétaires-gestionnaires de ces monuments sont contactés et invités à participer aux réunions départementales ou régionales afin de découvrir les missions et actions de la Demeure Historique.

Début 2022, le comité a élaboré un Plan de prospection et de fidélisation, qui a été présenté lors du Séminaire des délégués et référents en mars. Il comprend 13 actions :

Action 1 : poursuivre toutes les actions de prospection existantes

- Action 2 : confirmer les délégués départementaux dans leur rôle de la prospection
- Action 3 : participer au challenge des top 3
- Action 4 : fixer des objectifs indicatifs par département
- Action 5 : qualifier les listes de prospects
- Action 6 : tenir des réunions départementales partout dans 100% des départements
- Action 7 : désigner progressivement un délégué ville dans une ville par département
- Action 8 : publier un article dans la revue
- Action 9 : publier une lettre d'actualités dédiée à la prospection
- Action 10 : avoir le reflexe « lettre d'actualités »
- Action 11 : cadrer et respecter le calendrier des relances impayées
- Action 12 : prendre en compte les spécificités de Paris et de l'Île de France.
- Action 13 : superviser les actions en adaptant le tableau de bord

Le **tableau de bord** mis en place depuis 3 ans montre que la progression du nombre de nouveaux adhérents se poursuit. On constate une bonne évolution et une nette accélération très positive depuis le lancement du Plan de prospection et de fidélisation. A ce stade, les dynamiques apparaissent néanmoins très variables selon les territoires mais le déploiement du Plan de prospection et de fidélisation se poursuivra tout au long de l'année 2024 et les tendances pourront évoluer.

Il apparaît que la zone de chalandise reste importante, d'autant que 58 % des nouveaux adhérents n'ont pas été identifiés comme prospects. Si le nombre d'adhérents net (différence entre les nouveaux adhérents et ceux qui ne renouvellent pas le paiement de leur cotisation) continue d'augmenter, la question du manque de régularité dans le paiement des cotisations continue à se poser (environ 400 adhérents ne renouvellent pas leur cotisation d'une année sur l'autre mais reviennent au bout de 2 ou 3 ans).

REPRÉSENTER LES MONUMENTS PRIVÉS AU NIVEAU EUROPEEN

La Demeure Historique poursuit sa collaboration avec Europa Nostra, et European Historic Houses Association (EHHA). Elle est représentée au niveau européen par Sébastien Clerc, vice-président de la Demeure Historique, et membre du Comité exécutif d'EHHA et administrateur d'Europa Nostra et Laurence de La Vaissière, également administratrice d'Europa Nostra.

EHHA a notamment travaillé, avec le concours de la Demeure Historique, sur la Directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments, adoptée le 14 mars 2023 à Bruxelles et qui exempte le patrimoine « protégé » des mesures mises en place en vue d'une neutralité carbone du parc immobilier européen d'ici 2050.

III. ACCOMPAGNER ET ANTICIPER

AU NIVEAU NATIONAL

➤ Accompagnement des adhérents

L'une des missions principales de la Demeure Historique est d'accompagner l'ensemble de ses adhérents dans la réalisation de leurs projets, en les (in)formant et en répondant à toutes leurs questions d'ordre général en lien avec la gestion de leur monument ou jardin.

Pour répondre toujours davantage aux besoins et demandes de ses adhérents, la Demeure Historique développe en complément des services, « optionnels » par rapport à un tronc commun. Outre l'offre réservée à ceux qui développent des activités touristiques et économiques (*Audacieux du Patrimoine* ou participants au *Passeport des demeures historiques*[®]), l'accompagnement de tous les adhérents peut prendre la forme de conseils personnalisés. L'équipe du service juridique et technique propose ainsi un échange sur la situation particulière de l'adhérent, après étude de documents individualisés (contrat, statuts, courriers, études...) ou d'informations propres au monument ou au propriétaire. Depuis le 1^{er} janvier 2023, pour plus de clarté tant pour nos adhérents que pour l'ensemble des acteurs, l'accès à ces services personnalisés fait l'objet d'une facturation spécifique forfaitaire (de 50 € HT ou 60 € TTC, valable par monument, pour l'année civile).

En complément, la Demeure Historique propose une liste d'entreprises qui, compte tenu de leur champ d'intervention, peuvent répondre aux besoins des adhérents et les aider dans l'accomplissement de leur mission. Cette liste est accessible sur la page « Entreprises référencées » (onglet « Nos actions ») du site Internet de la Demeure Historique pour les adhérents connectés.

Cette liste comprend les entreprises qui contribuent aux missions de la Demeure Historique, que ce soit en tant que « partenaires réseaux » (en mettant à disposition gracieusement leur compétence ou leur réseau), que « partenaires congrès » (en étant présents au Congrès national de la Demeure Historique et contribuant ainsi à son financement), ou en tant que « partenaires annonceurs » pour la revue.

Parmi elles, pour répondre aux demandes de propriétaires-gestionnaires confrontés en tant que maîtres d'ouvrage à des questions liées aux programmes de travaux, la Demeure Historique propose une sélection d'Assistants à la maîtrise d'ouvrage (AMO) avec lesquels elle a signé une charte qui définit le cadre de leur intervention et les bonnes pratiques à mettre en œuvre dans leurs différentes missions. Sur l'exercice, 18 AMO répartis sur l'ensemble du territoire ont été identifiés.

Au total, 57 entreprises sont ainsi référencées.

➤ **Mécénat affecté**

La Demeure Historique bénéficie depuis le 8 juillet 2008 de l'agrément fiscal pour collecter des fonds de mécénat au profit de travaux de restauration ou de mise en accessibilité des monuments historiques privés. L'agrément a été renouvelé le 13 juillet 2021.

Entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023, la Demeure Historique a signé 15 conventions de mécénat affecté pour 14 monuments. Elle a collecté 2 021 586,28 € auprès de particuliers, d'entreprises mécènes ou d'organismes à but non lucratif pour l'ensemble des monuments ayant une convention de mécénat affecté active.

Grâce aux fonds collectés sur cette période et antérieurement, elle a financé 1 415 502,98 € de travaux de restauration ou de mise en accessibilité.

Le « fonds des mécènes » - alimenté par les sommes reversées à la Demeure Historique suite à des ruptures de conventions (dont 1 au cours de l'exercice) conformément aux règles du mécénat affecté - a permis d'attribuer au cours de l'exercice :

- 1 500 € pour chaque nouvelle convention signée, soit 19 500 €

- 60 000 € dans le cadre du prix *Pour les monuments historiques vivants* de la Fondation Mérimée. En 2022, la Demeure Historique a en effet confié la création d'un prix à la Fondation Mérimée, à qui elle avait transféré la gestion de l'ensemble de ses prix en 2015. D'une dotation annuelle de 60 000 €, ce prix vise à encourager un ou plusieurs projets de restauration ou de mise en accessibilité d'un monument historique privé pour lequel son propriétaire a déjà signé une convention de mécénat affecté avec la Demeure Historique et qui, par son engagement personnel, œuvre à la mise en valeur et à la pérennité du monument (cf § Fondation Mérimée).

➤ **Agrément national des associations nationales de protection de l'environnement**

La Demeure Historique bénéficie depuis le 11 avril 2016 de l'agrément national des associations de protection de l'environnement. Renouvelé le 17 août 2021, cet agrément affirme le rôle de la Demeure Historique dans la conservation des monuments historiques et de leur environnement. Dans ce cadre et sur sollicitation de ses adhérents, la Demeure Historique sensibilise les acteurs politiques locaux sur la nécessité de prendre en compte la préservation du patrimoine et des paysages dans les projets de développement des territoires.

Entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023, elle a ainsi envoyé une vingtaine de courriers touchant soit à des problématiques d'abords des monuments (projet de construction, projet autoroutier, plan local d'urbanisme, etc.), soit à l'environnement des monuments (hors périmètre des abords), notamment des projets éoliens. Sur ces derniers, elle a rédigé plusieurs lettres à destination des commissaires enquêteurs et a été sollicitée pour être co-requérante contre 3 projets d'implantation.

Afin de faire appliquer la décision de la cour administrative d'appel de Bordeaux du 7 juillet 2022 dans l'affaire Beynac, et en l'absence d'engagement par le département de la Dordogne des travaux de démolition ordonnés par la Cour, la Demeure Historique a (comme l'ensemble des requérants) demandé la liquidation partielle des astreintes.

➤ **Transmission**

Pour garantir la pérennité d'un monument historique, objectif même de sa protection par l'État, la transmission est une question-clé, en particulier en cas de détention privée. La Demeure Historique a entamé en 2019, en partenariat avec les Universités de Paris-Saclay et d'Orléans ainsi que la Fondation Mérimée, un dialogue entre acteurs, institutions, praticiens et universitaires sur la question de la transmission des monuments historiques aux générations futures, de façon à proposer des pistes d'évolution inspirées, notamment, de nos voisins européens. L'objectif était de déterminer comment transmettre un monument historique dans toutes ses composantes, afin d'en garantir sa pérennité tout en respectant les contraintes légales, humaines et économiques.

Afin de présenter le fruit des réflexions engagées depuis 3 ans sur ce sujet, un colloque universitaire intitulé « Transmettre les monuments historiques – Enjeux, outils et perspectives » s'est tenu, sous le patronage du ministère de la Culture, en partenariat avec l'Institut National des Formations Notariales (INFN), avec le concours de nombreux universitaires et professionnels, les jeudi 13 et vendredi 14 octobre 2022. Il a regroupé à Paris et en ligne plus de 250 participants. Les enregistrements de ces deux journées sont disponibles en ligne.

NB : les actes du colloque devraient être publiés courant 2024.

LES RÉFÉRENTS ET COMMISSIONS THÉMATIQUES

Composées de référents de plusieurs régions, les commissions thématiques ont poursuivi leur travail sous la houlette de leur rapporteur national : des réunions de travail essentiellement en visioconférence ont été organisées à un rythme variable selon l'actualité et les besoins et ce de manière de plus en plus proactive. Dans certains cas, des adhérents ont été associés aux réflexions, au regard de leur expertise sur les sujets traités.

➤ **Activités touristiques et économiques**

Les référents et leur rapporteur national, Patrick de la Paumelière ont concentré l'essentiel de leurs forces sur le déploiement du Passeport des Demeures Historiques (voir plus haut). Un groupe de travail a également engagé une réflexion sur la question des plateformes de mariages.

NB : des échanges sont en cours avec différents prestataires en vue de la mise en place de partenariats dédiés aux monuments louant leur monument pour des réceptions ou séminaires.

➤ **Financements publics**

Les référents, et leur rapporteur national, Jean de Lambertye, ont continué leur travail sur les fonds européens (FEDER/FEADER-LEADER) et le suivi des programmes opérationnels. Le groupe s'organise pour faire intervenir des agents en charge des fonds européens dans les régions pour apporter leur témoignage sur leur rôle et sur les bonnes pratiques permettant de faciliter le traitement des dossiers et l'obtention de ces fonds.

Le groupe a également travaillé sur les cofinancements publics nationaux, notamment les financements des régions et l'accès au Fond incitatif pour le patrimoine : il a collaboré à la rédaction du courrier envoyé sur ce sujet le 16 mars 2023 au ministère de la Culture.

➤ **Fiscalité locale et Transmission-acquisition**

Les travaux menés par les référents « Fiscalité locale » et leur rapporteur national, Marc Estrangin, ainsi que les référents « Transmission-acquisition » et leur rapporteur national, Renaud des Portes de la Fosse se sont concentrés essentiellement sur la réforme de la fiscalité locale. Comme la loi prévoit un calcul de la valeur locative en fonction d'un pourcentage de la valeur vénale (8% actuellement), il a paru nécessaire de faire collaborer ces deux Commissions. Plusieurs réunions de travail ont permis d'enrichir les réflexions menées au niveau national, en particulier sur la stratégie à adopter pour contester le taux de 8% actuellement en vigueur et en vue de la constitution d'une base de données de valeurs vénales dédiées aux immeubles à caractère historique.

NB : La base de données sera mise en œuvre en janvier 2024 et donnera lieu à une information auprès de l'ensemble des adhérents.

La Commission « Transmission-acquisition » a également apporté son concours au travail effectué dans le cadre du colloque « Transmettre les monuments historiques – Enjeux, outils et perspectives (octobre 2022) et de la formation « SCI –indivision » (juin 2023).

➤ **Parcs et jardins, Eaux et forêts**

- Partenariat FREDON

Les référents, et leur rapporteure nationale, Catherine Cauchois, ont poursuivi leur travail en vue de la formalisation du partenariat avec FREDON France, réseau national sans but lucratif intervenant principalement sur des missions de surveillance du patrimoine végétal français, de gestion des espèces nuisibles à la santé humaine, la santé des végétaux et la santé environnementale. Ce partenariat a été formalisé le 10 janvier 2023. Des représentants du réseau FREDON ont été invités à présenter ce partenariat lors de réunions régionales ou départementales.

- Gestion de l'eau

Avec le concours d'adhérents, un travail a été initié pour recenser les bonnes pratiques sur la gestion de l'eau en vue de l'élaboration d'une charte à présenter aux interlocuteurs publics dans la perspective d'obtenir des dérogations aux restrictions d'eau qui vont devenir de plus en plus fréquentes en période estivales.

NB : À l'occasion d'échanges avec le ministère de la Culture dans le cadre de la mise à jour de la circulaire sur le label Jardins remarquables, la Commission a émis durant l'été 2023 diverses propositions d'évolution résultant des enjeux rencontrés localement.

✓ **Travaux / Transition écologique (y compris éolien)**

Compte tenu du contexte, les travaux de la Commission se sont concentrés sur les questions de l'efficacité énergétique des bâtiments anciens et la transition énergétique dans les monuments et demeures historiques.

Sous l'impulsion de la Commission, la Demeure Historique a lancé courant 2022 une étude sur les nouveaux modes de chauffage susceptibles d'être mis en place dans les monuments historiques. Cette étude a été confiée à Sherlock Patrimoine. Le rapporteur national, Xavier de Froment, et son adjointe, Virginie Richard, ont été les interlocuteurs et pilote du projet. Ils ont participé à de nombreuses réunions de travail et d'échanges avec des adhérents et des professionnels et ont accompagné la création de contenu pour le guide. Serge Lacaze (délégué adjoint de la Haute-Vienne) a apporté également son concours à ce travail, en collaboration avec BE-Energetik.

NB : Depuis l'été 2023, des réunions « chauffage » se développent avec l'aide des référents et du Guide « Transition énergétique dans les monuments historiques – Les solutions de chauffage » (publié en juillet 2023).

✓ **Education artistique et culturelle**

Les référents, et leur rapporteur national, Axelle d'Oustrac Hommell, ont poursuivi leur travail d'identification des interlocuteurs (Haut Conseil de l'EAC, DAAC, FRAC...) et des dispositifs publics mis en œuvre en matière d'EAC (Pass Culture, résidence d'artiste, agrément académique...).

NB : Des contacts sont en cours avec les différents acteurs pour la mise en place de partenariats constructifs.

✓ **Groupe de travail des 100 ans de la Demeure Historique**

Coordonné par Gilles Bayon de la Tour, le groupe de travail créé en vue d'organiser les manifestations qui marqueront le centenaire de la Demeure Historique s'est réuni à plusieurs reprises au cours de l'exercice. L'ensemble de l'évènement a obtenu le parrainage de l'Élysée, et du ministère de la Culture.

→ **Commission évènements :**

- Le 27 février 2024, au cercle de l'Union Interalliée se tiendra le Séminaire annuel des délégués et référents suivi en fin d'après-midi du lancement presse des 100 ans de la Demeure Historique avec la présentation par Alix de Vienne de l'ouvrage « *Joachim Carvallo et l'œuvre de la Demeure Historique* » puis le discours du président sur le thème de « 100 ans de passion, d'audace et d'innovation ». Un cocktail rassemblera les délégués et référents ainsi que les mécènes et partenaires.
- le vendredi 31 mai 2024 : colloque des 100 ans à Villandry avec le baptême de la rose Demeure Historique et l'organisation d'une table ronde sur le thème : « les défis à relever d'un patrimoine incarné » animée par Stéphane Bern.
- Le 22 juin 2024 : chaque région organisera une réunion en présence des élus et acteurs locaux et à l'occasion de laquelle une exposition sur la Demeure Historique sera inaugurée.
- Le 6 décembre 2024 : congrès annuel à Bagatelle avec l'assemblée générale suivie de la visite du pavillon du comte d'Artois par Franck Ferrand et en clôture l'organisation d'une table-ronde sur le thème « Passer le flambeau : se mobiliser pour la pérennité et la transmission à travers différentes structures juridiques et des modèles de transmission familiale réussis ».

→ **Commission exposition et édition :**

- Edition : mise à jour de l'ouvrage « *Joachim Carvallo et l'œuvre de la Demeure Historique* » et édition d'un ouvrage qui rassemblera 30 témoignages de personnalités sur le patrimoine. Ces 2 ouvrages seront présentés dans un coffret afin de proposer en vis-à-vis une vision du passé et une vision de l'avenir ;
- Exposition de 10 panneaux retraçant l'histoire de la Demeure Historique, qui sera organisée conjointement à Villandry et à Bagatelle, et dans les monuments qui accueilleront les réunions régionales le 22 juin ;
- Un panneau présentant la Demeure Historique sera proposé aux monuments ouverts à la visite (notamment lors des Journées européennes du patrimoine) ;
- Réalisation d'un film institutionnel et de courtes vidéos présentant une série de portraits de propriétaires.

→ **Commission Mécénat :** sollicitées par la Commission, plusieurs entreprises mécènes ont accepté d'accompagner ce centenaire, contribuant à l'équilibre financier de l'ensemble des manifestations.

Olivier de Lorgeril,
Président